



PARTENAIRES/PARTNERS



COMMUNIQUE CONJOINT



UNION ECONOMIQUE
ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

Le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) a été accepté, le 25 avril 2022, comme membre signataire des Accords de Reconnaissance Mutuels de la Coopération Africaine d'Accréditation (AFRAC MRA), et par extension membre signataire de ceux de la Coopération Internationale d'Accréditation des Laboratoires (ILAC MRA). Cette reconnaissance internationale, qui est une première en Afrique de l'Ouest, porte sur tous les types de laboratoires (analyses & essais, étalonnages et biologie médicale).

Concrètement, cela signifie que les résultats d'un laboratoire accrédité par le SOAC dans le domaine de la biologie médicale, des étalonnages ou des analyses et essais, sont, à priori, acceptés et reconnus fiables dans les pays signataires.

Les impacts de cette reconnaissance sont nombreux, notamment :

la non-reprise d'analyses biomédicales en cas d'évacuation sanitaire ;

la crédibilité des contrôles de conformité réalisés localement auprès de laboratoires reconnus compétents par le SOAC, au profit des citoyens et des opérateurs économiques ;

la garantie de disposer, à coût moindre, d'un résultat d'analyse juste, dans l'espace UEMOA ;

les facilités d'exportation sur les marchés internationaux et africains (notamment la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf)) lorsque les produits sont accompagnés d'attestations de conformité délivrées par des laboratoires accrédités par le SOAC...

Pour rappel, c'est sur proposition de la Commission de l'UEMOA que les 08 Etats membres ont fait le choix en 2005, de miser sur l'Intégration régionale pour résoudre, de manière pérenne, la question de l'accréditation dans l'espace UEMOA. Le nouveau statut accordé par l'AFRAC et l'ILAC au SOAC leur donne raison. C'est le lieu de remercier les partenaires techniques et financiers notamment l'Union européenne, la CEDEAO et l'ONUDI. Le partenariat stratégique développé entre ces trois institutions et l'UEMOA, permet, aujourd'hui, de célébrer ce résultat majeur. Nous saisissons cette occasion pour, également, remercier les Etats membres de l'Union, en particulier la République de Côte d'Ivoire qui abrite le siège du SOAC.

Enfin, nous félicitons l'Assemblée Générale, les Administrateurs et tout particulièrement le Représentant Résident et Directeur Général, son personnel et les experts externes du SOAC. Leur engagement et abnégation ont permis d'obtenir cette reconnaissance internationale au bénéfice du développement durable et de la protection des consommateurs de l'espace UEMOA.

Le SOAC, une passerelle Ouest Africaine pour la santé et la sécurité des consommateurs et le développement du commerce international.

L'UEMOA, huit pays, un destin comm.

M. Aboubacry BARO



Président du SOAC

M. Abdoulaye-DIOP



Président de la Commission
de l'UEMOA

